



L'édito de Cecile Taffin

Présidente de l'UNGE

Poursuivons notre Trajectoire !



L'année dernière, j'ai eu l'honneur d'être élue à la présidence de l'Union nationale des géomètres-experts (UNGE). Je suis aujourd'hui convaincue (évidemment !) de la force de l'engagement syndical, de la nécessité d'être unis pour faire reconnaître l'expertise des géomètres-experts, expliquer aux

jeunes (et moins jeunes) tout l'intérêt de rejoindre nos entreprises. L'Union des Géomètres-experts français (Ugef) naissait ainsi il y a un siècle de la volonté des géomètres-experts de se fédérer et de parler d'une seule voix pour leur profession. **2022 a été l'année de la mesure du chemin syndical parcouru.** Nous avons pris le temps de mieux connaître notre histoire syndicale.

2022 a aussi été l'année pour entrer dans un **nouveau projet stratégique** de quatre ans, que nous avons nommé **Trajectoire 2026.**

Ce projet a été construit par les adhérents et élus de l'UNGE. Il intègre dans ses priorités **les enjeux de recrutement, de formation, d'information et d'influence.** Il est, pour les membres du bureau et moi-même, notre feuille de route.

Ensemble, poursuivons notre Trajectoire !

La semaine nationale : une initiative pleine d'ambition pour les géomètres-experts !

« **La semaine nationale des Géomètres-Experts** » s'est déroulée du 29 mai au 4 juin dans la continuité du **plan stratégique « Trajectoire 2026. »** afin de faire connaître la profession partout en France au travers de différents événements mettant en avant nos territoires.

L'une de nos belles initiatives est sans aucun doute celle des géomètres-experts du Loiret qui ont réussi à rétablir la (vraie) ligne de partage des eaux entre la Loire et la Seine.

Etablir la ligne de partage des eaux du département, située au niveau du Canal d'Orléans permet de déterminer le point au niveau duquel l'eau de pluie va s'écouler vers la Seine ou vers la Loire.

VISAGE © diagnostics : Les géomètres-experts accompagnent la mise en œuvre des diagnostics immobiliers obligatoires

Si la profession de géomètre-expert est, avant tout, une profession de terrain proche des enjeux quotidiens des élus, c'est aussi une profession de conseil. **Les géomètres-experts accompagnent les élus locaux dans l'aménagement du territoire et conseillent en mettant à disposition leur expertise.**

Pour relever les nombreux défis liés à la transition écologique et à la complexification des réglementations et concourir au succès collectif de la décarbonation, nous proposons une **offre de diagnostic « VISAGE © »**, selon la réglementation sur le diagnostic obligatoire.

A ce titre, nous mettons à **disposition des professionnels de l'immobilier et des élus locaux**, notre savoir-faire et nos connaissances afin de les accompagner dans leur démarche de conformité aux différents diagnostics immobiliers.

Gage d'expertise :

Les géomètres-experts diagnostiqueurs VISAGE© doivent fournir annuellement à l'Ordre des géomètres-experts **les attestations d'assurance requises relatives à toutes leurs activités**, y compris l'assurance responsabilité civile professionnelle pour l'activité de diagnostiqueur immobilier. Leurs contrats prévoient en outre des couvertures et des seuils supérieurs aux obligations légales.



Si cette initiative peut paraître anecdotique, elle a **le mérite d'avoir mis fin à un flou scientifique et a surtout été l'occasion de faire parler de la profession et ses enjeux pour l'avenir.**



Les géomètres-experts sur le sommet de l'Europe

4805,59 mètres.

Voici la hauteur à laquelle culmine le mont Blanc.

Les géomètres-experts sont très fiers, chaque année, et ce depuis 2001, de mettre leur expertise et leur connaissance au service d'un événement hors du commun : **la mesure du mont Blanc.**

« S'impliquer dans l'ascension du mont Blanc est synonyme d'une démarche résolument environnementale. A travers cette expérience, chacun joue son rôle dans la prise de conscience des enjeux environnementaux et manifeste son soutien. L'objectif consiste non seulement à préserver un patrimoine collectif, mais également à sensibiliser le grand public à une problématique d'envergure. C'est un engagement fort, c'est notre responsabilité ». Cécile TAFFIN, présidente de l'UNGE.

Si l'objectif de cette démarche est **avant tout environnementale**, la mesure du Mont Blanc est également l'occasion pour les géomètres-experts de mettre un coup de projecteur sur leur profession et leur engagement dans des sujets fondamentaux de nos territoires que sont la transition écologique et l'aménagement du territoire.

Cet exploit a aujourd'hui une portée qui dépasse le seul cadre de la profession de géomètre-expert suscitant au fil des années un intérêt certain auprès d'autres professions ainsi que du grand public, aboutissant sur des partenariats avec des acteurs de la filière de la construction et plaçant la profession au cœur de cet écosystème.

Géomètre-expert, acteur incontournable de l'immobilier bâti



Le géomètre-expert est un **acteur incontournable de l'immobilier bâti.**

Il intervient dans toutes les phases de la vie d'un **bien immobilier, de sa conception à sa destruction.**

Dans le contexte de la densification urbaine, le géomètre-expert est particulièrement sollicité. Il est en effet le professionnel le mieux à même de **réaliser des mesurages précis de l'existant**, notamment pour des opérations de réhabilitation ou de surélévation d'immeuble.

En copropriété, le géomètre-expert joue un rôle essentiel. Il est notamment chargé :

Lors de la mise en copropriété de l'immeuble :

- ➔ D'établir les plans et de définir les futurs lots
- ➔ D'établir l'état descriptif de division (définition des parties communes et des parties privatives)
- ➔ De rédiger le règlement de copropriété

Durant la vie de la copropriété :

- ➔ De rédiger les modificatifs des documents pour s'adapter à l'évolution de l'immeuble
- ➔ D'adapter les règlements anciens aux évolutions législatives
- ➔ De réaliser les attestations de superficie dites « loi Carrez »

Le géomètre-expert est également un **professionnel qualifié pour réaliser des diagnostics immobiliers**, tels que le diagnostic technique global (DTG) ou le plan pluriannuel de travaux (PPT). Ces diagnostics sont obligatoires pour les copropriétés de plus de 10 ou 15 ans (selon diagnostic).

Parmi nos missions dans la densification urbaine :

■ **Relevés 3D** : Ces relevés sont indispensables pour des opérations de réhabilitation, pour produire une base de travail fiable aux autres intervenants.

■ **Surélévation d'immeuble** : le géomètre-expert établit les relevés avant la surélévation pour permettre sa conception. Il va produire les modificatifs nécessaires aux documents de la copropriété à l'assemblée générale des copropriétaires.

■ **Copropriété** : Le géomètre-expert est chargé de réaliser les documents de la copropriété (plans, état descriptif de division et règlement), nécessaires à tout acte de vente et à la vie de la copropriété.

■ **Diagnostics** : le développement des travaux d'isolation par l'extérieur implique de connaître les limites de propriété pour ne pas empiéter sur la propriété voisine ou pour mettre en œuvre le droit de surplomb.